

Recensement agricole 2020 - Côte-d'Or

4 100 exploitations agricoles en 2020 en Côte-d'Or

En 2020, la Côte-d'Or compte 4 100 exploitations, soit 15 % de moins qu'au recensement de 2010. Les exploitations s'agrandissent et valorisent désormais 112 ha en moyenne. Département à forte vocation végétale, l'agriculture départementale est dominée par les grandes cultures et la viticulture. Les exploitations spécialisées « Bovins lait » et « Porcines ou volailles » progressent légèrement. En 2020, 9 600 équivalents temps plein sont employés en agriculture.

Un recul du nombre d'exploitations de Côte d'Or moins marqué qu'en région

En 2020, 4 100 exploitations sont présentes en Côte-d'Or. C'est 760 de moins qu'en 2010. Le recul du nombre d'exploitations se poursuit à un rythme plus lent qu'à la décennie précédente : -16 % entre 2010 et 2020 contre -21 % entre 2000 et 2010. Ce recul est par ailleurs moins marqué qu'en moyenne régionale (-21 % entre 2010 et 2020).

La surface agricole utilisée (SAU) s'établit à 462 000 hectares soit 19 % de la SAU de la région. Ainsi, la Côte-d'Or arrive au 2ème rang des départements de Bourgogne-Franche-Comté derrière

la Saône-et-Loire, aussi bien pour le nombre d'exploitations que la SAU.

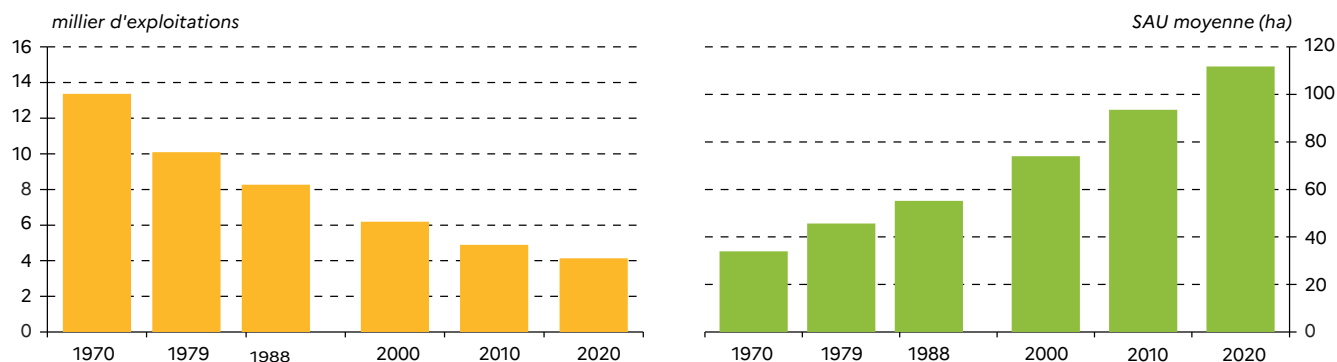
Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent, passant en moyenne de 94 ha en 2010 à 112 ha en 2020 (Graphique 1). Dans le département, elles sont plus grandes que la moyenne régionale de 103 ha, notamment en raison de nombreuses exploitations de grandes cultures ou d'élevage avec de grandes surfaces. La moitié des exploitations de Côte-d'Or n'excède tout de même pas 82 ha compte tenu de la présence des

domaines viticoles dans le département qui sont généralement de petite taille. Au contraire, un quart des exploitations, principalement situées au nord et à l'ouest du département, valorise plus de 182 hectares, principalement en grandes cultures. Avec 15,8 % d'exploitations conduites en agriculture biologique la Côte d'Or se situe au 2ème rang de la région derrière le Jura (Tableau). Cependant, 10 % de la SAU de Côte-d'Or est en agriculture biologique, au 4ème rang car les exploitations en agriculture biologique du département sont en moyenne de petite taille.

Graphique 1

En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département de la Côte-d'Or, hors structures gérant des packages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres en Côte-d'Or

	2010	2020	Évolution Côte-d'Or 2020/2010	Évolution BFC 2020/2010
Exploitations (nombre)	4 890	4 130	- 16%	- 21 %
<i>dont à spécialisation végétale (%)</i>	60,2	64,4	+ 4,2 points	+ 6,5 points
<i>à spécialisation animale (%)</i>	23,9	21,8	- 2,1 points	- 4,9 points
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)</i>	15,6	13,6	- 2,0 points	- 1,8 point
Part des exploitations sous statut individuel (%)	53,6	40,7	- 12,9 points	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	5,1	15,9	+ 10,8 points	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	26,2	30,4	+ 5,8 points	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	6 420	5 550	- 14 %	- 16 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	19,3	23,7	+ 4,4 points	+ 3,3 points
<i>femmes (%)</i>	22,5	22,6	+ 0,1 point	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ³	10 120	9 590	- 5 %	- 8,9 %
SAU moyenne (ha) ⁴	94	112	+ 20 %	+ 27,4 %
SAU totale (ha)	457 700	462 000	1 %	+ 0,1%
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)</i>	59,0	55,6	- 3,4 points	- 1,5 point
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)</i>	33,7	36,4	+ 2,7 points	+ 0,7 point
<i>cultures permanentes (%)</i>	2,3	2,4	+ 0,1 point	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	203	203	0 %	- 5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département de Côte-d'Or, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

86 % de la SAU détenue par des exploitations moyennes et grandes

Avec l'agrandissement des structures, les exploitations moyennes et grandes (i.e détenant plus de 100 000 € de PBS annuel) valorisent désormais 86 % du territoire soit 2 points de plus qu'en 2010. Elles représentent 64 % des exploitations en 2020 contre 58 % en 2010. La Côte d'Or possède davantage de ces exploitations qu'en région (58 %). Seules les grandes exploitations (PBS supérieur à 250 000 €) gagnent légèrement des effectifs entre 2010 et 2020 : à peine + 1 % (Graphique 2). Les exploitations moyennes et grandes représentent plus de neuf exploitations sur dix dans les exploitations spécialisées en bovins lait et plus de sept exploitations sur dix dans celles spécialisées en viticulture, polyculture-élevage et porcins/volailles. A l'opposé, les micros et petites exploitations (moins de 100 000 € de PBS) représentent 36 % des exploitations et

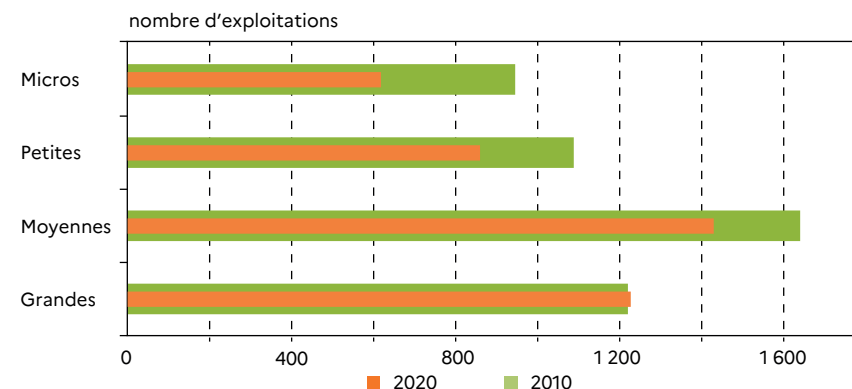
valorisent seulement 14 % de la SAU. Elles ont perdu plus du quart de leurs effectifs entre 2010 et 2020 dans le même temps que l'agrandissement des structures. Elles restent majoritaires en ovins et autres herbivores (91 % des exploitations), en fruits (72 % des

exploitations) et en horticulture et maraîchage (67 % du total). Ces petites exploitations se raréfient en porcins (21 % des exploitations en 2020 contre 45 % en 2010), en bovins viande (33 % contre 44 %) et en polyculture-élevage (26 % contre 38 %).

Graphique 2

Le nombre de grandes exploitations augmente

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

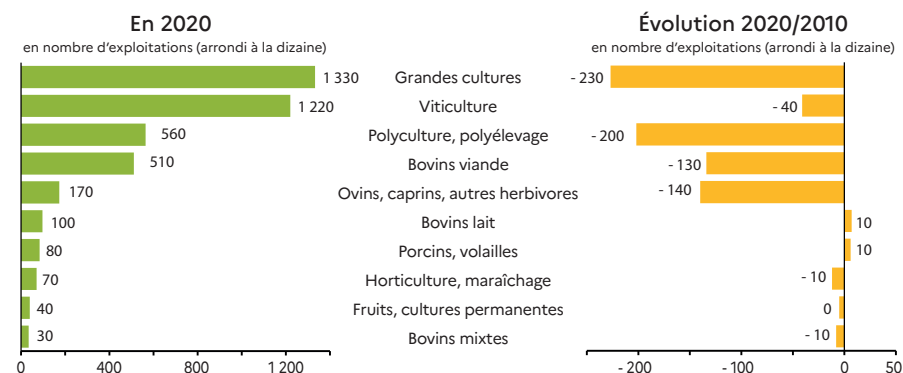
Champ : Département de Côte-d'Or, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Les exploitations laitières et porcines en faible progression

En Côte-d'Or les exploitations spécialisées en Grandes cultures (Orientation technico-économique –OTEX-cf [Source et définitions](#)) prédominent au sein des exploitations, davantage qu'en Bourgogne-Franche-Comté. Néanmoins, leur effectif diminue plus vite qu'en région, avec une baisse de 230 exploitations soit - 15 % (Graphique 3). Avec 1 300 exploitations, elles pèsent 32 % des exploitations du département (24 % en Bourgogne-Franche-Comté). Elles sont particulièrement présentes au sud-est et au nord-ouest du département soit dans la plaine dijonnaise, la vallée de la Saône et les plateaux de Bourgogne. De renommée mondiale, les domaines viticoles arrivent au 2ème rang avec 1 220 exploitations. Situées au centre du département le long de la côte viticole, elles ont faiblement diminué entre 2010 et 2020 avec une baisse de 40 exploitations, soit à peine 3 % de

Graphique 3
Trois exploitations sur dix spécialisées en grandes cultures
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Département de Côte-d'Or, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

leurs effectifs. Au final, à elles deux, ces exploitations contribuent à hauteur de 35 % de la baisse des exploitations de Côte d'Or. Bien qu'inférieur en nombre, les exploitations spécialisées en bovins lait et en porcins gagnent des effectifs depuis 2010. Les exploitations spécialisées en polyculture-élevage

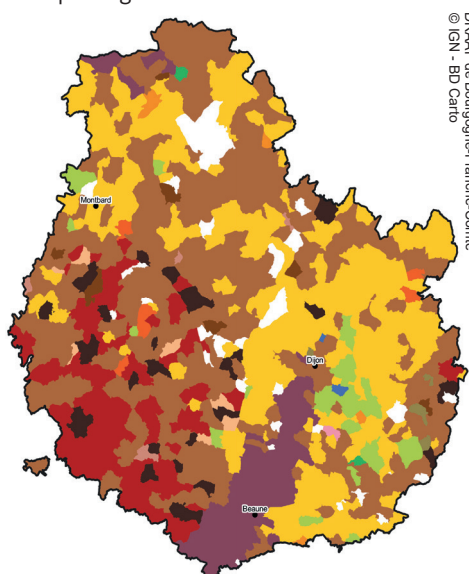
et en bovins viande se situent respectivement au 3ème rang (565 exploitations) et 4ème rang. La baisse de leurs effectifs est bien plus marquée puisqu'à elles deux, elles contribuent à plus de 44 % de la baisse totale en raison de résultats économiques souvent faibles.

La viticulture et le cassis, cultures emblématiques en Côte d'Or

En 2020, la Côte-d'Or compte 1 220 exploitations spécialisées en viticulture, un nombre équivalent à celui de 2010. La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne est de 11 ha en 2020 (10 ha en 2010) dont 8 ha de surface uniquement en vigne. Ces exploitations représentent 30 % des exploitations du département. Importantes dans le paysage économique agricole, elles pèsent pour près de 50 % de la Production Brute Standard (PBS) de la Côte-d'Or. La quasi-totalité de la production de vin se fait sous Appellation d'Origine Protégée (AOP) sur une surface de 9 800 ha au Casier Viticole Informatisé (CVI). De nombreuses appellations prestigieuses et de renommée mondiale sont présentes dans le département le long de la Côte de Nuits et de la Côte de

Beaune. On dénombre 31 appellations Grands Crus et 30 appellations Village. Celles-ci sont associées à 5 appellations Régionales propres à la Bourgogne et aux Crémants blanc ou rosé. 3 600 équivalents temps plein travaillent dans les domaines viticoles de Côte-d'Or en 2020, un niveau proche de celui de 2010. Cela représente plus du tiers des actifs employés en agriculture dans le département. Parmi eux, les chefs d'exploitations comptent près de 900 équivalents temps plein alors que le nombre de salariés non familiaux s'établit à 2 600. En 2010, c'était respectivement 1 030 et 2 100.

Autre filière fruit renommée du département, mais d'une importance économique plus petite, le cassis est cultivé par 43 exploitations en Côte-d'Or pour une surface totale de 431 ha. Le département se classe au 1er rang national devant le Maine-et-Loire. Cette production s'articule autour de deux coopératives côte d'orient qui regroupent la quasi-totalité des producteurs. Au total, 95 équivalents temps plein et 47 chefs d'exploitation travaillent dans ces exploitations. Depuis 2010, ce sont 110 hectares de cassis supplémentaires qui sont cultivés dans le département. La variété dominante est le Noir de Bourgogne, variété très fragile. Deux débouchés existent pour cette culture : le cassis fruit qui s'étend sur les trois quarts de la surface destinée à la fabrication des crèmes de cassis et le cassis bourgeon destinée à la parfumerie.



Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 Données provisoires

Orientation technico-économique de la commune

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-----------------------------------|---|
| ■ Céréales et/ou oléoprotéagineux | ■ Viticulture | ■ Bovins mixte | ■ Volailles |
| ■ Autres grandes cultures | ■ Fruits ou autres cultures permanentes | ■ Ovins ou caprins | ■ Combinaisons de granivores (porcins, volailles) |
| ■ Légumes ou champignons | ■ Bovins lait | ■ Equidés et/ou autres herbivores | ■ Polyculture et/ou polyélevage |
| ■ Fleurs et/ou horticulture diverse | ■ Bovins viande | ■ Porcins | ■ Non classée |
| | | | ■ Sans siège d'exploitation |

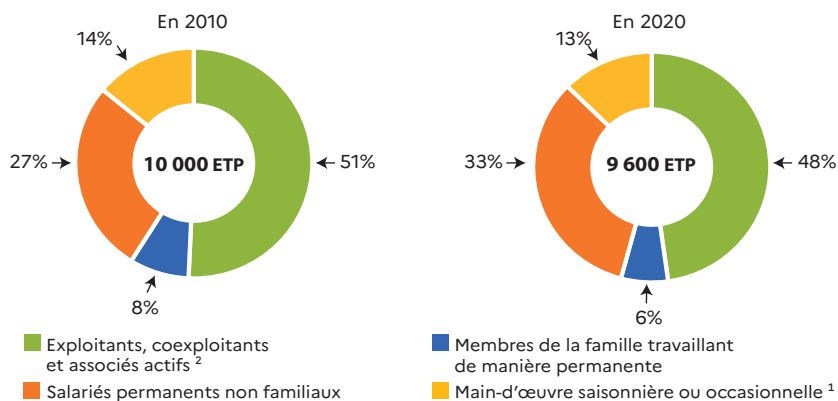
Une évolution de l'emploi vers de la main d'œuvre non familiale

En 2020, l'agriculture de Côte-d'Or assure un emploi permanent à 10 350 personnes. Près de 22 000 saisonniers, principalement employés dans les domaines viticoles au moment des vendanges, sont également présents. Finalement, les exploitations agricoles utilisent 9 600 équivalents temps plein soit 22 % de l'ensemble de la région ce qui place le département au 2ème rang de la région derrière la Saône-et-Loire comme pour le nombre d'exploitations. Bien que la main d'œuvre soit en baisse de 2010 à 2020, l'érosion de l'emploi évolue à un rythme plus faible qu'en Bourgogne-Franche-Comté (respectivement -4 % entre 2010 et 2020 contre -9 %). Comme en 2010, l'emploi prédomine au sein des exploitants et des actifs familiaux (54 % du total). On observe cependant une baisse la main d'œuvre familiale permanente

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : Département de Côte-d'Or, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

passant de 8 % en 2010 à 6 % en 2020 au profit d'une main d'œuvre non familiale permanente (un tiers des ETP en 2020). Le recours à la main d'œuvre occasionnelle

reste stable à hauteur de 13 % soit 5 points de plus qu'en Bourgogne-Franche-Comté compte tenu de la présence de nombreux domaines viticoles dans le département.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Laurence Malet
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2022